

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 MAI 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Convocation du 03.05.2022
Affichage du 03.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 03.05.2022, affichée le 03 mai 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Evelyne REVET est désignés secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.05.099

CONVENTION INDIVIDUELLE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION TE 61 – CHARENCEY (MOUSSONVILLIERS)

L'avant-projet sommaire de génie civil de télécommunication sur la Commune de Charencey – Moussonvilliers, au lieudit le Bourg a été examiné en commissions voirie.

Le montant total de cette opération est fixé à 58 654.17 € TTC, comprenant :

- 56 308.00 € TTC de travaux
- 2 346.17 € (non assujettie à la TVA) de maitrise d'œuvre

Il est à noter que ce chiffrage ne prend pas en compte les prestations d'Orange pour la télécommunication

Il convient de passer une convention individuelle pour les travaux de génie civil de télécommunication avec le TE 61, pour un montant prévisionnel facturable à la collectivité fixé à 58 654.17 € TTC


Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au BP de la CdC 2022

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'autoriser la dévolution des travaux de génie civil de télécommunication
- De valider l'Avant-Projet-Sommaire de cette opération
- D'accepter les termes de la Convention individuelle de délégation de maitrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication, Moussonvilliers, au lieudit le Bourg.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61290 LONGNY-LES-VILLAGES